



CHAMBRE RÉGIONALE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE FRANCHE-COMTÉ



CONTRAT D'AIDE À LA COMPÉTITIVITÉ - FILIÈRE AUTOMOBILE
AXE DIVERSIFICATION

UN PROJET DES CCI DE FRANCHE-COMTÉ, PILOTÉ PAR LA CCI DU DOUBS

Avec le soutien financier de



Fonds européen de
Développement Régional

Alerte réglementaire environnement-hygiène-sécurité

Octobre 2009

L'alerte réglementaire est réalisée par le groupe des Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.



Sommaire

332 - Air / Substances appauvrissant la couche d'ozone.....	3
333 - Automobile / Tracteurs agricoles ou forestiers à roues	3
334 - Automobile / Tracteurs agricoles ou forestiers à roues	3
335 - Automobile / Véhicules électriques et hybrides rechargeables : lancement du plan national.....	3
336 - Déchets / La réduction des déchets en entreprise : Ca marche, Ca rapporte, Ca profite à tous	3
337 - Déchets / Exportation de déchets hors OCDE	4
338 - Déchets / Transport de marchandises dangereuses	4
339 - Eau / SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée adopté	4
340 - Eau / Assainissement non collectif.....	4
341 - Eau / Redevance - modalités recouvrement	5
342 - Eau / Limitation des usages.....	5
343 - Eau / Limitation des usages.....	5
344 - Eau / Redevances Agence de l'Eau.....	5
345 - Eco-conception° / Etats Généraux de l'Industrie : Atelier "compétitivité et croissance verte".....	6
346 - Eco-conception° / La perception du cycle de vie par les consommateurs.....	6
347 - Energie / Contrôle des chaudières de 400 kilowatts à 20 mégawatts	6
348 - Energie / Entretien annuel des chaudières de 4 à 400 kilowatts	6
349 - ICPE / ICPE – règlement CLP : applicabilité du droit d'antériorité des droits acquis jusqu'au 20 janvier 2010	6
350 - ICPE / Modification de la nomenclature.....	7
351 - ICPE / Contrôles périodiques des ICPE soumises à déclaration.....	7
352 - ICPE / Rubrique 2930 relative aux ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	7
353 - ICPE / Chaudières d'une puissance supérieure à 20 MWth (autorisation) - rubrique 2910 - projet d'arrêté.....	8
354 - ICPE / Classement ICPE - modification substantielle de l'activité	8
355 - ICPE / Composés organiques volatils - projet de modification des prescriptions	8
356 - ICPE / Autorité environnementale	8
357 - ICPE / Emploi ou stockage d'ammoniac	9
358 - Management environnement / DIESE	9
359 - Produits chimiques / Fiche toxicologique.....	9
360 - Produits chimiques / Fiche toxicologique.....	9
361 - Risques naturels / Catastrophe naturelle.....	9
362 - Sécurité / Equipements de travail.....	9
363 - Sécurité / Accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés	10
364 - Sécurité / Salariés en CDD ou en intérim : de nouveaux travaux peuvent être exécutés	10
365 - Sécurité / Dossier INRS "les nanomatériaux"	10
366 - Sécurité / Principaux textes	10
367 - Sécurité / Récipients à pression simples.....	10
368 - Sécurité / Stations-service	11
369 - Sécurité / Risque chimique	11
370 - Sécurité / Machines.....	11
371 - Sécurité / Equipements sous pression.....	11
372 - Sécurité / Plan National Santé Environnement	11
373 - Sécurité / Chariots de manutention	11
374 - Sécurité / Entreprises extérieures intervenantes	12
375 - Sécurité / Bruit en milieu de travail.....	12
376 - Sécurité / Cancer de la vessie	12
377 - Thèmes multiples / Prévention des risques professionnels : des aides simplifiées pour les entreprises	12

332 - Air / Substances appauvrissant la couche d'ozone

Règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce règlement vise à accélérer le processus d'abandon des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et notamment les HCFC. Le règlement du 29 juin 2000 est abrogé à compter du 1er janvier 2010, date d'entrée en application du présent règlement.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:286:0001:0030:FR:PDF>

333 - Automobile / Tracteurs agricoles ou forestiers à roues

Directive 2009/57/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative aux dispositifs de protection en cas de renversement des tracteurs agricoles ou forestiers à roues

Prescriptions techniques relatives à la conception et à la construction des tracteurs agricoles ou forestiers en ce qui concerne les dispositifs de protection en cas de renversement et modalités de réception

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:261:0001:0039:FR:PDF>

334 - Automobile / Tracteurs agricoles ou forestiers à roues

Directive 2009/75/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative aux dispositifs de protection en cas de renversement de tracteurs agricoles ou forestiers à roues (essais statiques)

Prescriptions techniques relatives à la conception et à la construction des tracteurs agricoles ou forestiers en ce qui concerne les dispositifs de protection en cas de renversement et modalités de réception

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:261:0040:0077:FR:PDF>

335 - Automobile / Véhicules électriques et hybrides rechargeables : lancement du plan national

Le ministère chargé de l'écologie a présenté 14 actions concrètes pour favoriser leur développement.

- 1/ Lancement en 2010 des démonstrateurs d'infrastructures de charge
- 2/ Intégrer les véhicules décarbonés dans les nouvelles solutions de mobilité
- 3/ Créer une filière batterie
- 4/ Achat de véhicules électriques massif d'ici 2015 par les entreprises et les administrations
- 5/ Confirmation du super bonus de 5 000 euros pour l'achat de véhicules jusqu'en 2012
- 6/ Une prise standard pour charger son véhicule
- 7/ Des prises dans les nouveaux immeubles
- 8/ Dans les copropriétés, la création d'un « droit à la prise »
- 9/ Des prises pour recharger son véhicule au travail et dans les infrastructures publiques
- 10/ Normaliser une prise unique au niveau européen
- 11/ Les communes seront soutenues pour déployer les infrastructures de recharge publique
- 12/ Organiser le déploiement opérationnel du réseau
- 13/ Assurer une production d'énergie non fossile pour les véhicules décarbonés
- 14/ Donner une seconde vie à la batterie et à ses éléments

http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=6000

336 - Déchets / La réduction des déchets en entreprise : Ca

marche, Ca rapporte, Ca profite à tous

La prévention des déchets vise à éviter de produire un déchet, réduire la dangerosité des déchets produits et améliorer la facilité de traitement des déchets. L'Ademe vient de publier une plaquette de sensibilisation qui présente de manière synthétique les principaux bénéfices de la réduction des déchets. La plaquette est téléchargeable gratuitement depuis le site :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=D5D27B37F47DAEFEBDAB53EE124BF6C1249378103314.pdf>

337 - Déchets / Exportation de déchets hors OCDE

Règlement (CE) n° 967/2009 de la Commission du 15 octobre 2009 modifiant le règlement (CE) n° 1418/2007 concernant l'exportation de certains déchets destinés à être valorisés vers certains pays n'appartenant pas à l'OCDE.

Ce règlement apporte des modifications relatives à l'exportation de déchets dans les pays suivants : Monténégro, Népal, Serbie, Singapour, Hong Kong, Indonésie et Ukraine.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:271:0012:0016:FR:PDF>

338 - Déchets / Transport de marchandises dangereuses

Guide de bonnes pratiques de la profession.

"Ce guide a pour vocation de clarifier les prescriptions applicables et de faciliter le transport des déchets dangereux soumis à la réglementation ADR". Document de 70 pages, version mai 2009, réalisé par la FNADE et la FNSA.

http://www.fnade.org/sites/fnade/-upload-/2010_99425_20090930155537.pdf

339 - Eau / SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée adopté

En savoir plus sur le SDAGE Rhône-Méditerranée

Réuni le 16 octobre 2009 à Lyon sous la présidence de Michel Dantin, député européen, conseiller communautaire de l'agglomération de Chambéry et Président du CISALB, le Comité de bassin a adopté le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée. Il a également donné un avis favorable au programme de mesures associé et à la révision du programme d'intervention de l'Agence de l'eau qui soutiendront la mise en oeuvre du SDAGE. Prochaine étape, le Préfet de Région Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur de bassin, approuvera le SDAGE et arrêtera le programme de mesures. Côté Corse, le 1er octobre dernier, l'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité le SDAGE du bassin de Corse. Le Préfet de Corse arrêtera ensuite le programme de mesures.

<http://www.eaurmc.fr/le-bassin-rhone-mediterranee/le-sdage-du-bassin-rhone-mediterranee.html>

340 - Eau / Assainissement non collectif

Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Les installations d'assainissement non collectif doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues conformément aux principes généraux et prescriptions techniques décrits dans le présent arrêté.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021125109&dateTexte=&categorieLien=id>

341 - Eau / Redevance - modalités recouvrement

Décret n° 2009-1162 du 30 septembre 2009 relatif aux modalités de recouvrement des redevances des agences de l'eau, pris pour l'application de l'article 131 de la loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008 de finances rectificative pour 2008.

Les modalités de recouvrement concernent notamment la redevance pour prélèvement de la ressource en eau et pour pollution d'origine domestique.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000021092948

342 - Eau / Limitation des usages

Arrêté n° 03781 en date du 16 octobre 2009 - sécheresse de niveau 2 dans les départements du Doubs et du Jura.

Arrêté interpréfectoral Doubs-Jura portant limitation provisoire des usages de l'eau sur le territoire des communes situées sur les unités hydrologiques "rivières des plateaux calcaires jurassiens" et "rivières de la Haute Chaîne." Cet arrêté fait suite à celui du 26 août 2009 portant limitation provisoire des usages de l'eau. Un arrêté du 19 octobre concerne le nord du Département du Doubs et le Territoire de Belfort. Par l'effet de ces deux arrêtés interpréfectoraux, ce niveau de restriction plus sévère concerne l'ensemble du département du Doubs.

<http://www.franche-comte.pref.gouv.fr/documents/4b9d0a47e2a0906bb8efb696e6b48774/raa-288.pdf>

343 - Eau / Limitation des usages

Arrêté n° 03843 en date du 19 octobre 2009 - sécheresse de niveau 2 dans les départements du Doubs et du Territoire de Belfort.

Arrêté interpréfectoral Doubs-Territoire de Belfort portant limitation provisoire des usages de l'eau sur le territoire des communes situées sur les unités hydrologiques "Rivières du bassin versant de l'Allan". Cet arrêté fait suite à celui du 26 août 2009 portant limitation provisoire des usages de l'eau. Un arrêté du 16 octobre concerne le sud du Département du Doubs et le Jura. Par l'effet de ces deux arrêtés interpréfectoraux, ce niveau de restriction plus sévère concerne l'ensemble du département du Doubs.

<http://www.franche-comte.pref.gouv.fr/documents/4b9d0a47e2a0906bb8efb696e6b48774/raa-288.pdf>

344 - Eau / Redevances Agence de l'Eau

Avis relatif à la délibération n° 2009-40 du 16 octobre 2009 de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

La délibération fixe les taux des redevances pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour prélèvement sur la ressource en eau, pour stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et pour protection du milieu aquatique au titre des années 2010 à 2012.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000021209368

345 - Eco-conception° / Etats Généraux de l'Industrie : Atelier "compétitivité et croissance verte"

Les Etats généraux de l'industrie, lancés par le président de la république et le ministre en charge de l'industrie, ont pour objectif renforcer la politique industrielle de la France et d'accompagner, au-delà de la crise actuelle, l'industrie française vers les marchés durablement porteurs de croissance et d'emploi.

Région par région, les acteurs concernés - industriels, universitaires, chercheurs, partenaires sociaux, représentants de l'Etat - pourront se mobiliser pour échanger sur les défis auxquels l'industrie française doit faire face.

Cette réflexion comportera un volet national et un volet territorial menés en parallèle. Parmi les thèmes traités dans les ateliers en Franche-Comté, figure "la compétitivité et la croissance verte". Le but de cet atelier est d'alimenter la réflexion nationale en fonction des spécificités régionales, et d'élaborer des éléments de diagnostic et de plan d'action.

La DRIRE et la CRCI accueilleront les participants à cet atelier le 27 novembre de 14h30 à 17h30 dans les locaux de la CRCI à Besançon. Vous pouvez vous inscrire pour y participer en contactant : sguillet@franche-comte.cci.fr

<http://www.drire.gouv.fr/franche-comte/>

346 - Eco-conception° / La perception du cycle de vie par les consommateurs

Le vendredi 27 novembre, les CCI, l'ARIST et le MFQ de Franche-Comté vous proposent une conférence exceptionnelle de Ganaël Bascoul, de ESCP-EAP EXTENDED VALUES LAB, sur l'analyse de la perception du cycle de vie des produits (PCV) par les consommateurs et les collaborateurs de l'entreprise. Ganaël Bascoul est enseignant en Marketing à ESCP Europe. Il est un des premiers chercheurs à étudier l'impact du développement durable sur le comportement du consommateur et la

stratégie marketing. Cette conférence vous propose des outils pour mettre en place le développement durable dans vos démarches marketing et communication.

<http://www.moisdequalite.com/fiche.php?idManif=31>

347 - Energie / Contrôle des chaudières de 400 kilowatts à 20 mégawatts

Arrêté du 2 octobre 2009 relatif au contrôle des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kilowatts et inférieure à 20 mégawatts

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021217870&dateTexte=&categorieLien=id>

348 - Energie / Entretien annuel des chaudières de 4 à 400 kilowatts

Arrêté du 15 septembre 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021217854&dateTexte=&categorieLien=id>

349 - ICPE / ICPE – règlement CLP : applicabilité du droit d'antériorité des droits acquis jusqu'au 20 janvier 2010

Liste estimative des substances concernées :

Le règlement CLP comporte des dispositions additionnelles, indépendantes du SGH, parmi lesquelles figurent de nouvelles limites spécifiques de concentration, ramenées au niveau des limites de concentrations génériques correspondantes. Pour 86

substances, cela peut entraîner pour les préparations / mélanges les contenant une nouvelle classification au regard de certaines propriétés (par exemple : la dangerosité pour l'environnement). Parmi elles, 39 voient leur régime de classement se sévérer. Un exemple important est celui de l'eau de javel (hypochlorite de sodium) pour laquelle la limite de concentration spécifique pour la phrase de risque R50 de catégorie " dangereux pour l'environnement " qui était de 25 % a été supprimée. Ces mesures sont de nature à modifier le classement au regard de la nomenclature des installations classées des sites industriels employant ces substances, le plus souvent dans le sens d'une sévère du régime applicable. En conséquence, si des mélanges contenant de telles substances sont susceptibles d'être employés sur votre site, il convient que vous analysiez l'impact de ces évolutions réglementaires sur votre situation administrative et, le cas échéant, que vous informiez le préfet de votre département, avant le 20 janvier 2010, des modifications engendrées afin de pouvoir bénéficier de l'antériorité des droits acquis. N'oubliez pas également, si nécessaire de revoir votre évaluation sur les risques ainsi que les fiches des postes de travail.

http://www.ineris.fr/aida/?q=consult_doc/versions_imprimable/2.250.190.28.8.8604/true/pdf

350 - ICPE / Modification de la nomenclature

Décret n° 2009-1341 du 29 octobre 2009 modifiant la nomenclature des installations classées

Par décret en date du 29 octobre 2009, 3 rubriques ICPE sont créées et 2 rubriques ICPE sont modifiées. Les 5 rubriques concernent les installations de traitement des déchets.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021217828&dateTexte=&categorieLien=id>

351 - ICPE / Contrôles périodiques des ICPE soumises à déclaration

Arrêté du 17 août 2009 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

L'agrément délivré CETE APAVE Sud Europe pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1138, 1330, 1432, 1510 et 2910

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021113584&dateTexte=&categorieLien=id>

352 - ICPE / Rubrique 2930 relative aux ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur

Arrêté du 24 septembre 2009 modifiant l'arrêté du 4 juin 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2930 relative aux ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins

Modification du point 2.7. relatif aux installations électriques et ajout d'une rubrique 1.8. Contrôles périodiques

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021145300&dateTexte=&categorieLien=id>

353 - ICPE / Chaudières d'une puissance supérieure à 20 MWth (autorisation) - rubrique 2910 - projet d'arrêté

Projet de textes soumis à l'avis du Conseil Supérieur des Installations Classées

Un projet d'arrêté peut être consulté sur le site. Il est possible de faire part de ses remarques au Ministère en charge de l'écologie.

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Projets-de-textes-soumis-a-l-avis.html>

354 - ICPE / Classement ICPE - modification substantielle de l'activité

Projet de textes soumis à l'avis du Conseil Supérieur des Installations Classées

Projet d'arrêté définissant les seuils et critères "au-delà desquels le préfet considère la modification de l'installation comme substantielle [...] pour les installations ayant une activité utilisant des solvants organiques mentionnées en annexes I et II." 15 rubriques de la nomenclature ICPE sont concernées dont : le nettoyage à sec de vêtement (2345), le traitement du bois (2415), l'imprimerie (2450), le nettoyage/dégraissage (2564), la transformation de caoutchouc (2661), l'application de peinture (2930 et 2940). Il est possible de faire part de ses remarques au Ministère en charge de l'écologie.

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Projets-de-textes-soumis-a-l-avis.html>

355 - ICPE / Composés organiques volatils - projet de modification des prescriptions

Projet de textes soumis à l'avis du Conseil Supérieur des Installations Classées



Projet d'arrêté "modifiant l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, ainsi que les arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques n° 1433, 2330, 2345, 2351, 2360, 2415, 2450, 2564, 2661, 2685, 2930, 2940". Il est possible de faire part de ses remarques au Ministère en charge de l'écologie.

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Projets-de-textes-soumis-a-l-avis.html>

356 - ICPE / Autorité environnementale

Circulaire du 3 septembre 2009 relative à la préparation de l'avis de l'autorité environnementale.

La loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement a complété le dispositif en introduisant la production d'un avis de l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement pour les projets soumis à étude d'impact. Cette autorité est soit le ministre chargé de l'environnement, soit la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable, soit le préfet de région. Ce dernier est compétent pour les ICPE, les Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagement prévus par la loi sur l'eau, les permis de construire soumis à étude d'impact, les projets éoliens ...

http://circulaires.gouv.fr/pdf/2009/03/cir_2975_3.pdf

357 - ICPE / Emploi ou stockage d'ammoniac

Projet de textes soumis à l'avis du Conseil Supérieur des Installations Classées

Projet d'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n°1136 (emploi et stockage d'ammoniac).

http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Projets-de-texte-soumis-a-l-avis_15042.html

358 - Management environnement / DIESE

DIESE-Démarche Intégrée Environnement et Sécurité dans les Entreprises.

"Destiné aux responsables environnement des PME-PMI et élaboré par l'ADEME et l'ACFCI, DIESE succède au Plan environnement entreprise (PEE). S'adressant aux entreprises qui souhaitent engager des démarches Qualité Sécurité Environnement, cet outil modulaire permet de connaître les risques et les impacts de leurs activités et leur degré de conformité par rapport aux réglementations existantes. Il propose également une méthodologie et un ensemble de fiches sur CD ROM pour réaliser un état des lieux ou mettre en place un système de management dans les domaines environnement et/ou santé/sécurité au travail. Prix : 200 EUR.

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=61653&p1=30&ref=12441>

359 - Produits chimiques / Fiche toxicologique

Nickel et ses oxydes.

Nouvelle édition de la fiche FT 68 (11 pages).

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/FT%2068/\\$File/ft68.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/FT%2068/$File/ft68.pdf)

360 - Produits chimiques / Fiche toxicologique

Dichlorométhane.

Nouvelle édition de la fiche FT 34 (11 pages).

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/FT%2034/\\$File/ft34.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/FT%2034/$File/ft34.pdf)

361 - Risques naturels / Catastrophe naturelle

Arrêté du 16 octobre 2009 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour les inondations et coulées de boue du 26 juin 2009 sur les communes de Besançon, Châtillon-le-Duc, Ecole-Valentin (1), Ferrières-les-Bois (1), Geneuille, Pelousey (1), Pirey (1), Saint-Vit, Serre-les-Sapins (1), Thise. "La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné. Pour ces communes, le nombre de constatations figure entre parenthèses [...]."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000021180002

362 - Sécurité / Equipements de travail

Directive. 2009/104/CE du Parlement européen et du Conseil, 16 septembre 2009 : JOUE L 260, 3 oct. 2009

La directive 89/655/CEE du 30 novembre 1989 concernant l'utilisation des équipements de travail (2e directive particulière d'application de

la directive cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989) a été modifiée à plusieurs reprises et de façon substantielle. Dans un souci de clarté et de rationalité, ces différents textes viennent de faire l'objet d'une version codifiée publiée au JOUE.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:260:0005:0019:FR:PDF>

363 - Sécurité / Accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés

Décret n° 2009-1272 du 21 octobre 2009 relatif à l'accessibilité des lieux de travail aux travailleurs handicapés

Ce décret indique que : - les bâtiments neufs doivent permettre l'accessibilité à tous les travailleurs handicapés dès la construction et précise en son article 3 que les alarmes sonores doivent être adaptées aux différents handicaps pour tous les lieux de travail. Applicabilité de l'article 3 au 23 avril 2009

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021187284&dateTexte=&categorieLien=id>

364 - Sécurité / Salariés en CDD ou en intérim : de nouveaux travaux peuvent être exécutés

Décret n° 2009-1289 du 23 octobre 2009, JORF n° 248 du 25 octobre 2009, page 18078

Un décret revient ainsi sur la liste des travaux particulièrement dangereux qui sont interdits aux salariés en CDD et en intérim (article D.4154-1 du Code du travail).

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021191137&fastPos=1&fastReqId=27446970&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

365 - Sécurité / Dossier INRS "les nanomatériaux"

Les nanotechnologies ouvrent à l'industrie des perspectives nombreuses et variées. L'émergence de ces nouvelles technologies et la prise en compte des particules ultra-fines émises lors de certains procédés industriels mènent à se poser la question des risques encourus lors de l'exposition professionnelle.

[http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20Nano/\\$File/print.html](http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Dossier%20Nano/$File/print.html)

366 - Sécurité / Principaux textes

Relevé analytique des textes officiels relatifs à l'hygiène et la sécurité parus en septembre 2009 (actualités juridiques de l'INRS)

[http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffSeptembre2009/\\$File/ActuJuridiquetxtOffSeptembre2009.pdf](http://www1.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20ActuJuridiquetxtOffSeptembre2009/$File/ActuJuridiquetxtOffSeptembre2009.pdf)

367 - Sécurité / Récipients à pression simples

Directive 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relative aux récipients à pression simples

Niveau de sécurité que doivent respecter les récipients à pression simples par la spécification des caractéristiques de construction et de fonctionnement, des conditions d'installation et d'utilisation ainsi que des procédures de contrôle avant et après la mise sur le marché, pour prévenir les risques de fuites ou d'éclatement

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:264:0012:0029:FR:PDF>

368 - Sécurité / Stations-service

Directive 2009/126/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la phase II de la récupération des vapeurs d'essence, lors du ravitaillement en carburant des véhicules à moteur dans les stations-service

La présente directive établit des mesures visant à réduire la quantité de vapeurs d'essence libérées dans l'atmosphère lors du ravitaillement en carburant des véhicules à moteur dans les stations-service

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:285:0036:0039:FR:PDF>

369 - Sécurité / Risque chimique

Les méthodes d'évaluation des risques chimiques. Une analyse critique.

Article de 14 pages, publié dans la revue Hygiène et sécurité du travail, présentant un inventaire et une analyse critique de 7 méthodes d'évaluation des risques chimiques.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ND%202312/\\$File/nd2312.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ND%202312/$File/nd2312.pdf)

370 - Sécurité / Machines

Directive 2009/104/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail (deuxième directive particulière au s

Cette directive abroge et remplace la directive 89/655/CEE du Conseil du 30 novembre 1989 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les

travailleurs au travail d'équipements de travail (un tableau de correspondance figure en annexe IV). Les équipements de travail sont : "toute machine, appareil, outil ou installation, utilisés au travail".

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:260:0005:0019:FR:PDF>

371 - Sécurité / Equipements sous pression

Directive 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relative aux récipients à pression simples.

La directive du 25 juin 1987 est abrogée à compter du 28 octobre 2009 et remplacée par la présente directive.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:264:0012:0029:FR:PDF>

372 - Sécurité / Plan National Santé Environnement

Plan National Santé Environnement.

Cette brochure de 75 pages présente le deuxième Plan National Santé Environnement, déjà commenté dans le bulletin d'alerte de juin 2009.

http://www.environnement.gouv.fr/affiche_article.php?id_article=5781

373 - Sécurité / Chariots de manutention

Chariots automoteurs de manutention - manuel de conduite.

Nouvelle édition 2009 - 40 pages. "Cette brochure est destinée aux utilisateurs de chariots de manutention (caristes ou

responsables de la manutention), aux personnes chargées de rédiger les consignes de sécurité, etc. Elle résume les précautions minimales à observer pour l'utilisation de chariots de manutention automoteurs. Certains aspects réglementaires tels que l'autorisation de conduite, les vérifications des chariots, le code de la route sont également évoqués".

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20766/\\$File/ed766.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20766/$File/ed766.pdf)

374 - Sécurité / Entreprises extérieures intervenantes

Intervention d'entreprises extérieures. Aide-mémoire pour la prévention des risques.

Nouvelle édition 2009 - 86 pages. "Cette brochure vise à aider les entreprises à organiser la sécurité lors de la préparation et du suivi des travaux effectués par des entreprises extérieures et à permettre d'établir un plan de prévention. Elle ne traite pas de la prévention des risques propres à chaque entreprise, mais uniquement des risques supplémentaires liés à l'interférence entre les entreprises."

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20941/\\$File/ed941.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20941/$File/ed941.pdf)

375 - Sécurité / Bruit en milieu de travail

Evaluer et mesurer l'exposition professionnelle au bruit.

Nouveauté - ED 6035 - 76 pages. "Après un rappel de la réglementation et de quelques notions d'acoustiques liées à l'exposition professionnelle au bruit, ce guide présente une démarche progressive d'évaluation du risque. Il propose en premier lieu deux méthodes d'estimation simplifiées du risque, utiles pour identifier quels sont les travailleurs qui doivent, parmi la population exposée au bruit, faire l'objet de mesures d'exposition précises."

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206035/\\$File/ed6035.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206035/$File/ed6035.pdf)

376 - Sécurité / Cancer de la vessie

Cancers de la vessie en milieu professionnel. Une maladie d'aujourd'hui.

"Des produits, procédés ou fumées existants sur les lieux de travail peuvent encore provoquer des cancers de la vessie. Ce dépliant liste les secteurs d'activité et les produits, procédés ou fumées présents qui doivent alerter les salariés et les conduire à en parler avec leur médecin du travail. Dépliant de 5 pages.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206056/\\$File/ed6056.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206056/$File/ed6056.pdf)

377 - Thèmes multiples / Prévention des risques professionnels : des aides simplifiées pour les entreprises

A partir du 1er octobre 2009, la Cram Bourgogne et Franche-Comté met en place les aides financières simplifiées (AFS) pour inciter les petites entreprises à investir dans la prévention des risques professionnels. Ce nouveau dispositif concerne les entreprises de moins de 50 salariés qui souhaitent s'engager dans une démarche de prévention des risques majeurs. Ces nouvelles aides, aux formalités administratives allégées, viennent compléter le dispositif des contrats de prévention. Les 5 domaines concernés : le risque CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) ; le risque psychosocial ; le risque routier par l'intermédiaire des Véhicules utilitaires légers ; le risque TMS ; l'amélioration des conditions de travail dans le BTP.

http://www.cram-bfc.fr/prevention/PDF_prevention/DossierPresseAFS09.pdf